



Imitation signature suite crédits conso

Par **loulou26**, le **26/05/2018 à 08:37**

Bonjour, rnJ'ai fait 7 crédits à la consommation, certains à mon nom seule et le reste avec mon concubin (PACS en 2009) en co-emprunteur. J'ai imité sa signature pour obtenir ces crédits, comme je n'arrive plus à payer et en faire de nouveaux. Je lui ai avoué. Il ne veut pas porter plainte. Comment cela va t-il se régler ? J'ai fait un dossier surendettement à mon nom seule j'attends la notification, par contre certains crédits sont aux deux noms. Le montant restant dû s'élève à 151000 € Quelle solution ? Merci Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/05/2018 à 08:39**

Bonjour, rnS'il ne porte pas plainte, vous avez de la chance, mais attention, pour les crédits faits aux 2 noms, c'est vers lui que vont se retourner les créanciers. Vous devriez envisager une procédure commune.

Par **amajuris**, le **26/05/2018 à 19:55**

bonjour, rnje confirme, qu'en l'absence de remboursement, les organismes de crédit vont demander au titulaire de crédit de rembourser. rncela part d'un bon sentiment de ne pas déposer de plainte, mais c'est votre concubin qui sera poursuivi par les créanciers avec ses conséquences, fichage banque de france, procédure judiciaire des organismes de crédits contre votre concubin. rnen la matière, la solution, c'est soit le remboursement, soit la procédure de surendettement. rnsalutations